
Présidence : Pologne**1367^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. **Date** : jeudi 7 avril 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 17 h 10

2. **Président** : Ambassadeur A. Hałaciński

Président, Fédération de Russie (annexe 1)

3. **Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés** :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Président, Ukraine (annexe 2), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 3), États-Unis d'Amérique (annexe 4), Canada (annexe 5), Turquie (annexe 6), Royaume-Uni (annexe 7), Suisse (PC.DEL/518/22 OSCE+), Monténégro (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède) (annexe 8), Géorgie (annexe 9), Islande (annexe 10), Norvège (annexe 11), Lettonie, Portugal (annexe 12), Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/18/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
À SKOPJE**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE à Skopje (PC.FR/5/22 OSCE+), France-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Turquie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/534/22/Rev.1), Fédération de Russie (PC.DEL/522/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/515/22), Turquie (PC.DEL/541/22 OSCE+), Royaume-Uni, Suisse (PC.DEL/517/22 OSCE+), Norvège (PC.DEL/527/22), Macédoine du Nord (PC.DEL/587/22 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) *Crimes que l'Ukraine commet avec le soutien d'un certain nombre d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (annexe 13), France-Union européenne, France (PC.DEL/543/22 OSCE+), Ukraine, Lettonie, Royaume-Uni, Canada (annexe 14), Président, Allemagne (annexe 15)

Motion d'ordre : Allemagne

- b) *Violations flagrantes des droits des Russes et des russophones dans certains États participants de l'OSCE commises au mépris ouvert du droit international et des instruments juridiques internationaux* : Fédération de Russie (PC.DEL/526/22), France-Union européenne, Allemagne (annexe 16), Lettonie (annexe 17), Norvège (PC.DEL/528/22)
- c) *Élections présidentielles et législatives en Serbie et refus de Priština d'autoriser la Mission de l'OSCE au Kosovo à recueillir les bulletins de vote* : Serbie (annexe 18), Fédération de Russie (PC.DEL/525/22 OSCE+), Albanie (annexe 19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/521/22), Royaume-Uni, Allemagne (annexe 20), France (annexe 21)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Visite effectuée par le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, en Géorgie, en Azerbaïdjan et en Arménie du 29 mars au 1^{er} avril 2022* : Président
- b) *Réunion entre le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et le Ministre japonais des affaires étrangères, S. E. M. Y. Hayashi, tenue à Varsovie le 4 avril 2022* : Président
- c) *Réunion entre le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et la Secrétaire d'État aux affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni, S. E. M^{me} E. Truss, tenue à Varsovie le 5 avril 2022* : Président

- d) *Réunion entre le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et les membres du Groupe de contact pour la crise en Ukraine établi dans le cadre de la Ligue des États arabes, tenue à Varsovie le 5 avril 2022 : Président*
- e) *Annonce de la reprise des travaux du Comité de sécurité, du Comité économique et environnemental et du Comité sur la dimension humaine : Président, Président du Comité de sécurité, représentant du Président du Comité économique et environnemental, Président du Comité sur la dimension humaine, France-Union européenne (annexe 22), Royaume-Uni, Fédération de Russie (annexe 23), Ukraine, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/524/22 OSCE+)*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Vingt-deuxième Conférence de l'Alliance contre la traite des personnes sur le thème « Protection : défense des droits des victimes et renforcement de l'assistance », tenue à Vienne et par visioconférence du 4 au 6 avril 2022 : Secrétaire générale (SEC.GAL/46/22 OSCE+)*
- b) *Participation de la Secrétaire générale à la conférence de soutien à la Moldavie – « Un pont de solidarité », tenue à Berlin le 5 avril 2022 : Secrétaire générale (SEC.GAL/46/22 OSCE+)*

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Élection générale prévue en Suède le 11 septembre 2022 : Suède*
- b) *Élections législatives tenues à Malte le 26 mars 2022 : Malte (PC.DEL/545/22)*
- c) *Attribution du Prix du défenseur de la démocratie et séminaire, prévus à Vienne le 4 mai 2022 : Suisse (également au nom du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, du Monténégro, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède) (PC.DEL/530/22 OSCE+)*
- d) *Conférence de soutien à la Moldavie – « Un pont de solidarité », tenue à Berlin le 5 avril 2022 : Allemagne (PC.DEL/532/22), France, Roumanie (PC.DEL/583/22 OSCE+), Moldavie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 28 avril 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1367

7 April 2022

Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous répétons une fois de plus notre objection au premier point inscrit par la Présidence à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil permanent. Nous vous demandons instamment, Monsieur le Président, de formuler les sujets de discussion en vous conformant strictement aux dispositions des Règles de procédure de l'OSCE selon lesquelles les vues de tous les États participants, et non pas de groupes de pays ou d'alliances, doivent être prises en compte. Qui plus est, une telle approche est prévue clairement à l'alinéa b) du paragraphe 2 de la Décision n° 8 adoptée par le Conseil ministériel réuni à Porto en 2002.

Nous prions une fois de plus instamment la Présidence polonaise de suivre strictement les procédures convenues par tous les États participants, de cesser de les interpréter à sa guise et d'offrir des possibilités équitables et non discriminatoires d'avoir des débats au sein du Conseil permanent.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent de l'OSCE.

Merci de votre attention.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

Hier, le porte-parole de Poutine a qualifié le retrait des gangs russes de la région de Kiev de « geste de bonne volonté ».

Il est bien sûr libre de décrire leurs actes diaboliques comme bon lui semble.

Toutefois, nous connaissons tous la véritable nature de ce « geste » et de la prétendue « dénazification » à laquelle ils soumettent le peuple ukrainien.

Nous continuons de découvrir les corps de celles et de ceux qu'ils ont tué, exécuté, torturé ou laissé mourir d'inanition.

Les Russistes ont déclenché littéralement un carnage au cours duquel ils s'en sont pris à des civils dans les villages et les bourgs de la région. Il s'agissait d'une campagne organisée de terreur de masse, qui s'inscrivait dans le cadre des plans du Kremlin pour l'Ukraine.

Et nous voyons à présent comment Moscou tente de détourner l'attention des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par ses soldats dans la région de Kiev.

Car d'après le plan initial de Poutine, personne n'était censé avoir accès aux scènes de ces crimes. En particulier, aucun acteur international ou indépendant.

En fait, la Russie fait maintenant exactement ce qu'elle a fait dans le cas du vol MH17 et dans toute une série d'autres cas.

Elle répand de nombreux récits de conspiration dans le but de remettre la réalité en question.

À voir la façon dont elle tente de blanchir sa réputation, elle s'y prend mal.

Toutefois, la bonne réputation de la Russie a déjà été ruinée en raison de la perfidie du Kremlin et de la barbarie de l'armée russe.

Elle a également été ruinée par les diplomates russes lorsque ces derniers ont menti à plusieurs reprises en niant que les préparatifs d'une guerre étaient en cours.

Et cette réputation ne saurait être restaurée par ceux qui continuent de blanchir des criminels de guerre.

Plutôt que d'entamer encore plus sa crédibilité, Moscou devrait commencer à coopérer avec les mécanismes internationaux pertinents invités par l'Ukraine à enquêter sur les faits qui se sont produits dans la région de Kiev sous l'occupation temporaire de la Russie.

Permettez-moi de répéter sans équivoque que l'Ukraine est ouverte à une enquête internationale indépendante.

Elle a également adressé une requête correspondante à la Cour pénale internationale.

Et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour rassembler des preuves dès que possible en vue d'établir les faits et de traduire en justice les auteurs de ces atrocités.

La justice doit l'emporter. Au nom de toutes les victimes innocentes.

À cet effet, la Russie doit retirer ses troupes du territoire ukrainien, reconnaître sa responsabilité dans la commission de graves crimes internationaux, accorder des réparations aux victimes et donner de solides garanties de non-répétition d'une agression et d'autres actes reconnus internationalement comme illicites. Cela serait pour la Russie la meilleure façon de procéder.

Toutefois, de nouvelles preuves que des crimes brutaux ont été commis apparaissent dans d'autres régions.

La prétendue « armée » russe continue de bombarder des objets de caractère civil.

La nuit dernière encore, les quartiers résidentiels de Kharkiv ont été bombardés à 27 reprises au moyen de différents types d'armements.

Après le retrait des troupes russes de Tchernihiv, un nouveau cimetière de victimes de ces bombardements barbares est apparu devant nos yeux.

Hier, à Voughledar, dans la région de Donetsk, des civils ont subi un bombardement alors qu'ils faisaient la queue pour bénéficier d'une aide humanitaire. Quatre personnes sont mortes.

Ces bombardements aveugles ont fait exploser un réservoir d'acide nitrique toxique à Roubizhne, dans la région de Louhansk.

Le comportement irresponsable de la Russie crée un nouveau risque que des incidents chimiques se produisent. Et nous devons être vigilants car le Ministère russe de la défense a commencé à accuser l'Ukraine de préparer « une provocation au moyen de matières toxiques » à Pervomaiskyi, dans la région de Kharkiv.

Dans le même temps, il est effrayant d'entendre de la part du conseil municipal de Marioupol que les envahisseurs russes ont déjà commencé à utiliser des crématoires mobiles.

Il semble que la partie russe ait décidé, après le massacre de Boutcha, de faire disparaître les traces de ses crimes.

Mais il y a déjà trop de témoins des atrocités commises par la Russie en Ukraine. Et trop d'Ukrainiens ont déjà été confrontés à la brutalité de l'armée russe.

Ces souvenirs ne peuvent pas être brûlés dans des crématoires mobiles. Et ces souvenirs ne sauraient être effacés par des déclarations mensongères.

Je ne vous donnerai que quelques exemples des actes commis par les Russes dans d'autres régions. D'après Human Rights Watch, le 27 février, des forces russes présentes dans le village de Staryi Bykiv, dans la région de Tchernihiv, ont rassemblé au moins six hommes qu'ils ont exécuté par la suite.

Le 13 mars, comme une femme l'a déclaré à Human Rights Watch, un soldat russe l'aurait violée dans une école de la région de Kharkiv où elle s'était réfugiée avec sa famille. Il l'a aussi battue et a tailladé son visage, son cou et ses cheveux avec un couteau.

Il existe de nombreux autres témoignages tout aussi terrifiants et ils sont similaires à ceux qui ont été recueillis dans la région de Kiev. Ils semblent être tous l'illustration d'une politique générale suivie par les forces russes dans les territoires occupés. Tous ces actes feront l'objet d'une enquête approfondie et des renseignements complets seront recueillis à leur sujet en prévision de futurs procès.

À ce jour, le parquet général d'Ukraine a enregistré près de 4 690 plaintes relatives à des crimes de guerre.

Enfin et surtout, permettez-moi de vous reparler de la région de Kiev. Dans le sillage de leur retrait, les soldats russes ont fait des « cadeaux sanglants » aux civils revenant dans leurs foyers.

Ils ont posé en très grand nombre des pièges explosifs prohibés par le droit international.

Les magasins d'alimentation, les logements privés et même les corps humains présentent un risque particulier pour les civils. Les envahisseurs ont même miné délibérément des jouets, mettant les enfants en danger.

C'est ainsi qu'ils veulent tuer notre avenir. Ils ont agi intentionnellement. Et ils voulaient infliger autant de dommages et de souffrances que possible.

Cela accroît l'urgence qu'il y a de mener des opérations de déminage et des activités connexes dans les territoires libérés. Et nous pensons que l'OSCE pourrait offrir son savoir-faire et mettre en œuvre des projets concrets pertinents dans ce domaine.

Distingués collègues,

En conclusion, je voudrais rappeler une autre date tragique.

C'est aujourd'hui l'anniversaire du massacre de Samashki.

En 1995, les 7 et 8 avril, la Russie a mené une opération dite de « nettoyage » dans le village tchéchène de Samashki.

En mars 1996, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a indiqué dans son rapport que plus d'une centaine de personnes, essentiellement des civils, avaient été massacrées. En seulement deux jours. Les troupes avaient ouvert le feu ou jeté des grenades dans des sous-sols dans lesquels les résidents, en majorité des femmes, des personnes âgées et des enfants, se cachaient.

Aujourd'hui, la Russie utilise les mêmes tactiques et les mêmes méthodes en Ukraine.

Comment la Russie en est-elle arrivée là ? À ce niveau de cruauté digne des nazis ?

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation de la France, en sa qualité de pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

Il y a sept semaines, le Président Poutine a décidé de mener une guerre d'agression contre l'Ukraine en violation flagrante de la Charte des Nations unies et des principes et engagements de l'OSCE. Chaque jour, nous voyons des images qui montrent en détail les conséquences horribles du conflit et les immenses souffrances que la guerre de la Russie a infligées à la population civile ukrainienne. En effet, des milliers de vies ont été perdues à cause de l'agression des forces armées russes et dix millions de personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, ont été forcées de quitter leurs foyers. Plus de 500 écoles et 52 hôpitaux ont été bombardés et des villes entières ont été rasées. La présence d'engins explosifs et de mines, notamment des mines navales dérivantes récemment découvertes dans la mer Noire, augmente encore le risque de faire davantage de victimes, également au-delà des frontières de l'Ukraine. Cette barbarie insensée doit cesser.

L'Union européenne est choquée et consternée par les atrocités qui auraient été commises par les forces armées russes. À cet égard, nous avons déclaré lors de la séance spéciale du Conseil permanent au début de cette semaine que nous condamnons dans les termes les plus énergiques les atrocités massives commises à Boutcha et Borodianka ainsi qu'à Irpen Hostomel, Ivankiv et dans d'autres lieux qui ont désormais été libérés par l'Ukraine. Ces actes pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous sommes tout aussi choqués par le siège atroce de Marioupol et les bombardements incessants d'autres lieux, notamment Tchernihiv et Kharkiv. Les habitants sont privés d'eau, de nourriture, de médicaments, de chauffage ou d'électricité tandis que les écoles, les hôpitaux et les bâtiments d'habitation sont continuellement bombardés. Des attaques aveugles sont lancées, notamment dans des zones densément peuplées, ainsi que contre des installations civiles. Nous recevons également des informations très inquiétantes, notamment de la part du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, selon lesquelles des armes à sous-munitions et d'autres armes interdites par l'ONU seraient utilisées dans des zones habitées, ainsi que des informations faisant état de déplacements forcés, de tortures, de mauvais traitements et de violences sexistes. Ces actes horribles sont illégaux au regard du droit humanitaire international, auquel la Russie est également tenue de se conformer.

Tous leurs auteurs doivent être tenus pour responsables. Nous nous félicitons de l'enquête menée par le Procureur de la Cour pénale internationale sur les crimes présumés relevant du droit international, y compris les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Nous demandons instamment à la Russie de respecter les mesures provisoires imposées par la Cour internationale de justice lui ordonnant de suspendre immédiatement ses opérations militaires. Nous aurons bientôt l'occasion d'examiner le rapport de la mission d'experts du Mécanisme de Moscou de l'OSCE sur les violations du droit humanitaire international et du droit relatif aux droits de l'homme dans le contexte de la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Nous apprécions également l'initiative du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme visant à étayer les violations des droits de l'homme et préciser les normes du droit international humanitaire. En outre, l'Union européenne aide le Procureur général ukrainien et la société civile à recueillir et à conserver les éléments de preuve des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Afin de tirer le meilleur parti de ces efforts, nous encourageons toutes les personnes concernées à coopérer de façon étroite et continue.

L'invasion de l'Ukraine par le président Poutine vise également à effacer l'identité, l'histoire et la culture singulières de l'Ukraine. L'UNESCO a confirmé qu'au moins 53 sites historiques, édifices religieux et musées ont été endommagés à ce jour pendant l'agression militaire russe. La Russie est tenue par la Convention de La Haye de 1954 de protéger les biens culturels en période de conflit armé. Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre un site du patrimoine culturel protégé constitue un crime de guerre. Nous exigeons que la Russie mette fin à ses attaques insensées contre les sites du patrimoine culturel en Ukraine.

Il est également absolument inacceptable que les forces armées russes continuent d'enlever, de torturer et d'exécuter des dirigeants locaux démocratiquement élus. Nous sommes révoltés, par exemple, par l'enlèvement et l'exécution brutale présumée de la mairesse, M^{me} Olha Sukhenko, par les forces armées russes. Son corps ainsi que ceux des membres de sa famille ont été retrouvés dans un trou creusé dans le sol à l'extérieur de Motyzhyn, leur ville natale. Par ailleurs, le dirigeant local Alexeï Chibaïev aurait été enlevé par les forces armées russes alors qu'il accompagnait un convoi humanitaire. Nous condamnons tous les enlèvements et exigeons de la Russie qu'elle libère immédiatement tous les otages. Nous appuyons fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Toute tentative de la Russie de créer d'autres structures administratives illégitimes en Ukraine sera considérée comme nulle et non avenue. Il en va de même dans d'autres pays où la Russie s'est ingérée au cours des dernières années.

En outre, l'Union européenne regrette profondément que la Russie ne respecte pas toutes les obligations qui lui incombent au titre du droit international, démantèle toutes les garanties de sécurité sur le terrain et entrave toute possibilité de communiquer des informations impartiales sur la véritable situation en matière de sécurité en Ukraine. Nous avons indiqué la semaine dernière que l'annonce de la Russie selon laquelle elle n'est pas en mesure de consentir à la prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine est profondément regrettable, même si elle n'est pas surprenante. Dans le contexte de l'agression militaire et des activités déstabilisatrices de la Russie en Ukraine depuis 2014, la MSO a réalisé un travail précieux en recueillant des informations, en établissant des rapports impartiaux, en facilitant le dialogue, en négociant des cessez-le-feu locaux et en améliorant la vie du peuple ukrainien. Nous exhortons à nouveau vivement la Russie à

participer de manière constructive aux consultations proposées par la Présidence et à réexaminer sa position afin de permettre à la MSO de poursuivre ses travaux.

En outre, en tant qu'organisation régionale de sécurité au titre de la Charte des Nations Unies et dotée d'une panoplie d'outils multidimensionnelle pour le cycle des conflits, comme le souligne la Décision n° 3/11 du Conseil ministériel de Vilnius, l'OSCE a un rôle unique à jouer dans les situations de conflit. Nous soutenons tous les efforts déployés à cet égard par la Présidence de l'OSCE, ses structures exécutives et ses institutions autonomes, notamment en assurant la coordination et la facilitation de l'aide humanitaire, l'ouverture de voies d'accès sans risque et la protection des convois humanitaires, ainsi que l'évaluation des incidences de l'agression russe sur les droits humains et les aspects humanitaires. Nous demandons instamment à tous les États participants, en particulier à la Russie, d'utiliser les outils dont ils disposent et de coopérer de bonne foi avec les institutions de l'OSCE.

La guerre n'est pas seulement menée sur le terrain, mais aussi dans la sphère numérique. Il est clair que le Kremlin tente de déformer les récits historiques de la Seconde Guerre mondiale dans le cadre d'une campagne de désinformation honteuse afin de dissimuler les faits réels des attaques de la Russie contre les civils en Ukraine. Une information fiable n'a donc jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. Nous saluons le travail que les vérificateurs de faits mènent dans le monde entier, en particulier ceux qui œuvrent quotidiennement en Ukraine pour faire obstacle aux mensonges et aux manipulations. Dans ce contexte, nous regrettons profondément que des journalistes et autres acteurs des médias ukrainiens soient victimes de la guerre déclenchée par la Russie, notamment le célèbre documentariste lituanien Mantas Kvedaravičius, le photjournaliste franco-irlandais Pierre Zakrzewski et le photjournaliste ukrainien Maksim Levin, qui est très connu. Nous présentons nos plus sincères condoléances à leurs familles. Les journalistes, qui sont des civils dont le rôle essentiel est de fournir des informations pendant un conflit, ne doivent pas être des cibles.

Nous sommes consternés par le mépris de la Russie pour les normes juridiques internationales et les engagements politiques, notamment ceux auxquels elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE. Nous l'exhortons à nouveau à respecter ses engagements et lui demandons instamment de libérer immédiatement toutes les personnes arrêtées lors de manifestations pacifiques, ainsi que celles emprisonnées pour des motifs politiques, y compris tous les acteurs des médias.

Nous assistons également à des déplacements internes massifs de personnes et déplorons qu'un grand nombre d'habitants soient contraints de fuir l'Ukraine vers des pays voisins, principalement des femmes et des enfants, ainsi que des personnes âgées. L'Union européenne et ses États membres fournissent un abri ainsi qu'une aide humanitaire, médicale et financière aux plus de quatre millions de personnes qui ont fui les violences russes. Ces réfugiés ont également accès à l'éducation et au marché de l'emploi. Leur sort a été examiné cette semaine à l'occasion de la 22^e conférence de haut niveau de l'Alliance contre la traite des personnes, et les participants ont conclu que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables aux violations des droits humains dans toutes les situations de conflit ou de déplacement. Il est donc de la plus haute importance de les protéger contre la violence sexiste, la traite des êtres humains et d'autres formes d'exploitation, comme l'exige le droit humanitaire international. Cette obligation incombe en particulier aux forces d'occupation.

L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale menée par la Russie contre l'Ukraine. Nous demandons à la Russie de cesser immédiatement et sans condition ses actions militaires et de retirer toutes ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la péninsule de Crimée illégalement annexée. La Russie doit également offrir de toute urgence des voies d'accès sûres, tant aux civils, afin qu'ils puissent être évacués vers d'autres parties de l'Ukraine, qu'à ceux qui acheminent l'aide humanitaire. Nous réitérons également notre appel à la Biélorussie, qui est coagresseur, pour qu'elle cesse de permettre l'agression russe et respecte ses obligations internationales. L'Union européenne continuera de soutenir fermement l'Ukraine et fera progresser, de toute urgence, les travaux relatifs à de nouvelles sanctions contre de la Russie et la Biélorussie. Nous sommes pleinement solidaires de l'Ukraine et du peuple ukrainien en ces heures sombres.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro et l'Albanie¹, pays candidats¹, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Monsieur le Président.

Alors que nous entrons dans la septième semaine de la guerre non provoquée et vicieuse que la Russie mène contre l'Ukraine, je voudrais prendre quelques minutes pour présenter le détail des coûts humains de la tragédie provoquée par la Fédération de Russie, en particulier pour les membres les plus vulnérables de la société ukrainienne, à savoir les enfants.

Bien que nous ayons averti à plusieurs reprises ce Conseil au cours des semaines et des mois qui ont précédé le 24 février que la Russie planifiait une invasion qui allait provoquer une énorme tragédie – prédictions que les représentants de la Fédération de Russie avaient rejetées en les qualifiant de « boniments » – je dois reconnaître qu'il était difficile à ce moment-là de prendre toute la mesure des atrocités monstrueuses qui allaient frapper le peuple ukrainien. La vilénie est généralement difficile à prédire, mais elle est toujours choquante.

L'assaut de la Russie contre l'Ukraine a causé à ce jour la mort violente de plus de 120 enfants et en a blessé au moins 171, chiffres qui, de l'aveu même de l'Organisation des Nations Unies, sont probablement sous évalués largement.

Des enfants qui, six semaines auparavant, jouaient insouciantes avec leurs amis dans les cours d'école de toute l'Ukraine, tirant sur des ballons de foot, rêvant de super héros, habillant des poupées et sautant à la corde. Des enfants qui avaient toute la vie devant eux. Des enfants qui, aujourd'hui, devraient être dehors à profiter du chaud soleil printanier mais qui, au lieu de cela, sont ensevelis sous les débris d'un immeuble à appartements, d'un théâtre ou d'une école rasés par un missile russe. On s'efforce, péniblement, d'imaginer ce que ces derniers instants terrifiants doivent avoir été pour eux.

Le père de Stepan Shpak (âgé de deux ans), qui a été enseveli sous les débris d'un bombardement russe près de Kiev le 16 mars, a résumé sa propre perte insensée en posant la question suivante : « à quoi tout cela sert-il ? À quoi ? Un garçon de deux ans qui n'a pas encore vécu sa vie. »

Ou Kiril Yatsko, un garçon de 18 mois, qui a perdu la vie après que sa maison à Marioupol a été bombardée par les forces russes début mars. Des images vidéo de Sky News montrent le petit garçon blessé par des éclats d'obus être emmené à l'hôpital enroulé dans une couverture. Sur ces images, on voit sa mère pleurer en répétant « pourquoi, pourquoi, pourquoi ? » après la mort de son fils.

Ou prenez Vova Karivansky, un jeune garçon dont la mère était interrogée par NPR. Vova se rétablissait dans un hôpital après que son corps a été effleuré par de multiples balles, sa mâchoire étant maintenue fermée par des fils après plusieurs opérations. Vova a été blessé lorsque les forces russes ont tiré sur la voiture dans laquelle il se trouvait alors que sa famille fuyait le quartier dans laquelle elle résidait à l'extérieur de Kiev. La mère de Vova, Natalia, a expliqué ce qui s'était passé : « Alors oui, nous étions ensemble, toute la famille dans une voiture. Et on a tiré sur la voiture. Alors [mon mari] est mort sur place. Et quand nous avons commencé à crier que des enfants se trouvaient à bord, il était trop tard pour mon mari et pour Maxime. » Maxime, soit dit en passant, c'était son neveu âgé de six ans.

Il y a de nombreux autres témoignages de ce type, chacun étant aussi douloureux que l'autre. C'est la raison pour laquelle il importe tant de continuer de documenter le fait que les forces russes ont détruit des écoles et des abris, tels que le théâtre dramatique de Marioupol, devant lequel les parents avaient écrit le mot « enfants » en lettres énormes dans l'espoir que leurs enfants aient la vie sauve. N'oublions pas que les forces russes ont bombardé à plusieurs reprises les couloirs humanitaires alors que des mères ukrainiennes tentaient d'emmener leurs enfants en lieu sûr. Alors que les parents ukrainiens veillent à tout prix à ce que leurs familles ne soient pas séparées, les forces russes déportent des femmes et des enfants ukrainiens vers la Russie.

Et ces derniers jours, comme vient de le faire remarquer le distingué Ambassadeur d'Ukraine, nous avons tous entendu les informations absolument effroyables en provenance de Marioupol selon lesquelles des fours crématoires mobiles étaient utilisés pour se débarrasser de restes humains. C'est dégoûtant.

La guerre menée par la Russie a déplacé 60 % des enfants ukrainiens de leur foyer, dont plus de deux millions d'enfants réfugiés et plus de 2,5 millions d'enfants déplacés à l'intérieur du pays. Plus de la moitié de tous les réfugiés ukrainiens sont des enfants. Des familles et leurs enfants restent bloqués par les combats menés dans tout l'est de l'Ukraine, sans accès à l'eau potable, à de la nourriture ou à des médicaments. Le mois dernier, le maire de Mélitopol a déclaré devant bon nombre d'entre nous au sein de ce Conseil que la Russie bloquait régulièrement l'aide destinée à ces civils bloqués ou la dérobaient avant qu'elle ne puisse leur parvenir.

La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Cathy Russel, soulignant que même les enfants ayant réussi à fuir étaient vulnérables aux risques de traite et d'autres formes d'exploitation, a déclaré ce qui suit : « Alors que le nombre d'enfants fuyant leur foyer continue d'augmenter, nous devons nous rappeler que chacun d'entre eux a besoin de protection, d'éducation, de sécurité et de soutien. »

Un corpus de plus en plus étoffé d'études montre que les traumatismes subis pendant l'enfance ont une profonde influence sur le développement de l'enfant avec, éventuellement, des conséquences à vie sur le plan de l'apprentissage, du comportement et de la santé. Les

enfants ukrainiens auront besoin d'un soutien psychosocial durable pour surmonter les horreurs qu'ils sont forcés d'endurer semaine après semaine.

Monsieur le Président, les enfants ukrainiens symbolisent l'urgence morale de cet instant. Les États-Unis et d'autres donateurs continuent d'élargir la portée de leur action humanitaire pour relever ce défi. Nous continuons de tirer parti de tous les outils disponibles dans le cadre de l'OSCE pour accroître notre soutien humanitaire aux Ukrainiens dans le besoin. Nous continuons également d'accroître notre soutien aux partenaires humanitaires, dont le Programme alimentaire mondial, qui fournit une aide alimentaire d'urgence à plus d'un million de gens en Ukraine. Les moyens financiers que nous mettons à disposition servent par ailleurs à assurer le fonctionnement d'équipes médicales mobiles qui fournissent en permanence des soins de santé primaires, un soutien psychologique, des soins de traumatologie et des vaccinations aux populations vulnérables du pays, dont les enfants, afin qu'elles aient accès aux services et qu'elles soient protégées contre des risques tels que la traite des enfants. Nous continuons également de nous employer à assurer la livraison de fournitures de première nécessité aux enfants et à leurs familles bloqués dans des villes assiégées telles que Marioupol.

Monsieur le Président, il ne saurait y avoir de doute : la guerre que la Russie mène contre l'Ukraine – avec la mort et les traumatismes que le régime de Poutine inflige à la nouvelle génération en Ukraine – ne sera jamais oubliée. À l'image des enfants de la Seconde Guerre mondiale, qui rêvaient d'une Europe libre et pacifique, ces jeunes témoins des actes de violence commis par la Russie contre leurs familles et leur pays constitueront une nouvelle génération plus attachée que jamais à la liberté et l'indépendance de leur pays. Comme l'a écrit Vassily Grossman, « En ces temps cruels et terribles dans lesquels notre génération a été condamnée à vivre sur cette terre, nous ne devons jamais faire la paix avec le diable. Nous ne devons jamais devenir indifférents aux autres ou peu exigeants envers nous-mêmes. »

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Merci, Monsieur le Président.

Comme d'autres, je voudrais donner suite aux débats que nous avons eus à la séance spéciale du Conseil permanent mardi. Nous avons tous été témoins des actes horribles commis à Boutcha, à Irpin et à Motyzhyn, et nos collègues de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis viennent d'en décrire certains de façon détaillée. Et pourtant, la Russie poursuit ses tentatives éhontées de justifier et de motiver les décisions de ses dirigeants et les actions de ses forces armées.

Au cours des derniers mois ayant précédé l'invasion russe, nous avons averti collectivement que la Russie positionnait des troupes et du matériel en vue d'envahir l'Ukraine ; nous avons appelé l'attention sur le renforcement des effectifs le long de la frontière ; et nous avons mis en garde la Russie contre la poursuite de son agression militaire contre l'Ukraine. La Russie a nié tout cela avec véhémence et, non seulement, elle l'a nié, mais elle a tenté également de ridiculiser ceux qui exprimaient leurs préoccupations.

Le 27 janvier, au sein même de ce Conseil, l'Ambassadeur de Russie a qualifié ces expressions de préoccupations de « récits visant à faire monter la peur d'une invasion, entendus principalement de la part des États-Unis », et de « menace imaginaire d'invasion ». Même le 17 février, une semaine avant l'invasion, le Représentant permanent adjoint de la Russie s'est moqué de l'idée « du mythe de 'l'invasion imminente' » de la Russie en parlant de « fiasco de la propagande » et de « 'terrorisme de l'information' irresponsable ». Ces allégations ont été soulevées une semaine avant que les bombes et les missiles russes ont commencé à tomber sur l'Ukraine et que les troupes russes ont franchi les frontières russe et biélorusse. Ces allégations ont été consignées dans les archives de l'OSCE et ne peuvent être niées. Nous encourageons la délégation russe à se référer aux documents PC.DEL/80/22 et PC.DEL/203/22 si nécessaire.

Monsieur le Président,

Après le début de l'invasion, la Russie a déclaré qu'elle utilisait des armes à guidage de précision contre des cibles militaires et qu'elle ne s'attaquerait ni à des cibles civiles ni à des infrastructures civiles. C'était un mensonge de plus. La vérité est la suivante : le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dispose d'informations

crédibles selon lesquelles les forces armées russes ont utilisé des armes à sous-munitions dans des zones d'Ukraine habitées ou à proximité de celles-ci à 24 reprises au moins. Sans parler de leur utilisation généralisée d'armes explosives à dispersion dans des zones densément peuplées ou à proximité de celles-ci, ni de ce qui semble être un ciblage délibéré par la Russie de civils et d'infrastructures civiles, y compris d'écoles, d'hôpitaux et d'abris antibombes, en Ukraine.

La Russie a accusé l'Ukraine d'envisager l'utilisation d'armes chimiques ou de fabriquer une bombe sale. Or, c'est la Russie qui a lancé une attaque militaire contre les centrales nucléaires de Tchernobyl et de Zaporijia et qui a bombardé et endommagé l'usine chimique Sumykhimprom, provoquant une fuite d'ammoniac.

La Russie prétend défendre les russophones et dénonce la « russophobie ». Or, la Russie a détruit Kharkiv, Marioupol et d'autres villes comportant une importante population russophone. Ces mêmes habitants russophones que la Russie affirme protéger endurent jour après jour des attaques aveugles et illégales des forces russes et résistent farouchement et résolument à cette invasion non provoquée et injustifiable.

Au sein de ce Conseil, nous avons également été confrontés à une série de tentatives maladroites et peu plausibles de justifier après coup une guerre injustifiable. Nous assistons à présent à des tentatives tout aussi peu plausibles et tout aussi répugnantes de se défaire de toute responsabilité et de créer un faux discours autour des atrocités commises par les troupes russes dans les régions qui sont sous le contrôle militaire de la Russie.

Monsieur le Président,

Nous avons tous vu cette tendance à tenter de justifier l'injustifiable. Le monde connaît la vérité. La Russie devra vivre avec la honte et les conséquences de ses actions. La Russie devra vivre avec son échec à s'acquitter de ses responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

La Russie a violé et foulé aux pieds les engagements auxquels nous avons souscrit en commun dans le cadre de l'OSCE, notamment les principes de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale des États, dont elle avait elle-même exigé qu'ils figurent dans l'Acte final de Helsinki. Une fois que ce conflit sera terminé, le Gouvernement russe aura pour tâche monumentale de commencer à rétablir un semblant de confiance.

Mais, pour l'heure, alors que la guerre continue et que des atrocités russes sont mises au jour, la Cour pénale internationale rassemble des preuves à la suite de la saisie la plus importante de son histoire. Les responsables de ces atrocités seront tenus de rendre des comptes.

Nous appelons de nouveau la Russie à se conformer immédiatement à l'ordre juridiquement contraignant de la Cour internationale de Justice de suspendre ses opérations militaires en Ukraine. Nous lui demandons en outre instamment de retirer immédiatement ses forces armées et son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je demande que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

La situation en Ukraine marquera notre génération et les générations à venir.

Mardi dernier, lors de la séance spéciale du Conseil permanent, nous nous sommes concentrés sur les informations préoccupantes et affligeantes diffusées par les médias concernant le massacre perpétré dans divers districts autour de Kiev, notamment Boutcha et Irpin. Ces images sont effroyables et inquiétantes au nom de l'humanité.

Nous partageons la douleur du peuple ukrainien. Le ciblage de civils innocents est inacceptable.

Notre principale préoccupation est d'identifier les responsables et de les amener à rendre des comptes en menant une enquête indépendante.

Jour après jour, la situation humanitaire sur le terrain s'aggrave sur tous les plans. Selon le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, plus de 10,5 millions de personnes ont été déplacées soit à l'intérieur de l'Ukraine, soit à l'étranger en tant que réfugiées, ce qui représente environ un quart de la population. Au total, on estime que 13 millions de personnes ont un besoin urgent d'aide humanitaire dans l'ensemble du pays.

D'après les estimations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, deux millions d'enfants ont été contraints de fuir l'Ukraine et plus de 2,5 millions d'enfants ont été déplacés.

Il est urgent d'instaurer un cessez-le-feu permanent en Ukraine. Il est tout aussi urgent de trouver une solution politique à la tragédie humanitaire en cours. Une paix juste, équitable et durable est nécessaire immédiatement. Par conséquent, il est urgent de maintenir la dynamique de la récente réunion d'Istanbul. Notre pays continuera d'apporter tout son appui au processus visant à accélérer l'instauration immédiate de la paix.

Les efforts d'évacuation, notamment de la région de Marioupol, doivent être facilités.

La Turquie, pour sa part, est prête à participer de manière constructive à d'éventuels efforts d'évacuation humanitaire de la région de Marioupol par la mer Noire. L'aide humanitaire du gouvernement turc se poursuivra également sans relâche. Jusqu'à présent, 62 camions chargés d'aide humanitaire ont été livrés à l'Ukraine et cinq à la Moldavie. Nous n'abandonnerons jamais nos efforts pour soutenir le peuple ukrainien. Nous continuons également d'appuyer et de faciliter les opérations d'aide de l'ONU lancées à partir de la Turquie.

Monsieur le Président,

Une fois encore, nous tenons à souligner qu'il importe d'agir avec bon sens et de maintenir le dialogue.

Je tiens en outre à saisir cette occasion pour réaffirmer que nous rejetons l'agression en cours contre l'Ukraine. Nous appuyons fermement la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Mon pays veut la paix, la stabilité et la prospérité dans sa région. Nous continuerons à contribuer sincèrement à tout effort, sous quelque forme que ce soit, visant à trouver une issue pacifique à cette situation.

Nous demandons que notre déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie.

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président. Je tiens à vous remercier pour la détermination avec laquelle la Pologne a assumé la présidence de notre Organisation à la suite de l'invasion préméditée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie. En particulier, je vous suis reconnaissant d'avoir convoqué une séance spéciale du Conseil permanent mardi. Cette séance a donné à toutes les délégations une occasion importante de discuter des derniers témoignages horribles des atrocités commises par la Russie à Boutcha et dans d'autres villes de la région de Kiev, et de rendre hommage aux victimes.

Mardi, le Royaume-Uni a également présidé un débat important du Conseil de sécurité des Nations Unies, au cours duquel les membres du Conseil ont entendu directement le Président Zelensky parler de la barbarie des forces russes. Son rapport sur les tortures infligées à des civils ukrainiens par les forces russes est douloureux. Il a déclaré au Conseil que des personnes avaient été abattues dans les rues, que des membres avaient été coupés, que des langues avaient été enlevées et que des femmes avaient été violées devant leurs enfants.

De plus en plus d'informations font état de viols et de violences sexuelles commis par les forces russes en Ukraine, ce qui est effrayant. Je tiens à être très clair : la perpétration de violences sexuelles en période de conflit armé est un crime de guerre.

Je salue l'immense courage de ceux qui s'expriment après avoir subi des violences sexuelles de la part des forces armées russes. En début de semaine, lors d'une visite en Pologne, mon Ministre des affaires étrangères a clairement indiqué que le Royaume-Uni était prêt à aider les personnes touchées par ces violences.

Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage au Procureur général ukrainien pour sa détermination et saluer le travail de son équipe qui prépare les preuves juridiques qui sont nécessaires pour établir les responsabilités. Le Royaume-Uni fera tout ce qui est en son pouvoir pour traduire en justice les auteurs de tous les crimes de guerre. C'est pourquoi il fournira un soutien militaire, policier et financier pour aider à découvrir les preuves de tels crimes et, en fin de compte, chercher à obtenir justice. Le 24 mars, nous avons annoncé un financement supplémentaire d'un million de livres sterling pour aider la Cour pénale internationale à établir les preuves de crimes de guerre et nous détacherons des experts britanniques pour appuyer l'enquête.

Je voudrais également saluer le professionnalisme et la bravoure des journalistes qui travaillent en Ukraine pour faire connaître la vérité sur la guerre du Président Poutine et le traitement barbare infligé aux civils. Le Royaume-Uni est fier d'être membre du Groupe d'Amis de l'OSCE sur la sécurité des journalistes et je souscris pleinement à la déclaration commune prononcée aujourd'hui au nom de ce groupe. La semaine dernière, nous avons également entendu d'importants témoignages du journaliste de Kakhovka, Oleg Baturin, qui a raconté comment il avait été enlevé et torturé par les forces russes. Ses ravisseurs lui ont dit que c'était pour se venger de ses activités journalistiques. Malheureusement, le cas de M. Baturin est loin d'être unique, car la Russie tente de cacher les preuves de ses crimes au monde entier.

Je tiens maintenant à m'adresser à la délégation russe. Les atrocités que nous avons vues à Boutcha, à Irpin, à Borodyanka et dans toute l'Ukraine sont épouvantables. Elles seront pour toujours une tache morale sur l'armée russe. Mais elles constitueront aussi à jamais une tache morale sur le service diplomatique russe, dont la négation et la tentative de justification des crimes commis par les forces armées russes finissent par les rendre crédibles. Regardez ce qui est fait en votre nom. Regardez ce que vous essayez en vain de justifier.

Monsieur le Président, les droits de l'homme sont gravement violés dans les zones qui restent sous le contrôle des forces russes. Nous continuons d'être profondément préoccupés par les informations faisant état d'enlèvements, de meurtres, de tortures et d'expulsions forcées de civils ukrainiens. Nous déplorons également la dernière vague de conscription des habitants de la Crimée dans les forces armées russes, qui les entraîne dans une guerre contre leurs compatriotes.

Monsieur le Président, le Président Poutine ne pourra jamais briser l'esprit du peuple ukrainien ni conquérir sa patrie. La guerre qu'il a choisie de poursuivre ne peut qu'entraîner de nouvelles souffrances. Nous demandons instamment et avec force à la Russie de mettre fin à ses attaques contre les civils sous toutes leurs formes, à retirer ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et à mettre un terme à cette guerre. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer résolument la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MONTÉNÉGRINE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE, DE L'AUTRICHE, DU
CANADA, DU DANEMARK, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE,
DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DE LA NORVÈGE, DES
PAYS-BAS, DU ROYAUME-UNI ET DE LA SUÈDE)**

Je m'exprime au nom du Groupe informel d'Amis de l'OSCE sur la sécurité des journalistes, composé des États participants suivants : Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

La semaine dernière, lors des funérailles du cameraman Pierre Zakrzewski à Dublin, le père Kieran Dunne a déclaré à la congrégation : « Dire la vérité est une œuvre d'amour, et l'amour a toujours un prix, et quel prix terrible ». M. Zakrzewski est l'un des six journalistes au moins qui ont été tués depuis le 24 février dans le cadre de leur travail journalistique, pendant qu'ils couvraient l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Malheureusement, leur nombre ne cesse d'augmenter. Récemment, nous avons appris la mort du célèbre photojournaliste Maksim (Maks) Levin, porté disparu le 13 mars, après avoir été vu pour la dernière fois dans le district de Vyshgorod, près de Kiev, où il était allé photographier la ligne de front. Mantas Kvedaravičius, documentariste lituanien, a été tué à Marioupol, ville sur laquelle il travaillait depuis des années. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles et amis de tous les journalistes qui ont été tués dans la guerre préméditée et injustifiée de la Russie.

En temps de guerre, le travail des journalistes et des acteurs des médias libres, indépendants et professionnels est d'une importance capitale pour fournir des informations objectives à la communauté internationale. Cela a été tragiquement souligné par les récents rapports sur les atrocités commises par les forces armées russes dans un certain nombre de villes ukrainiennes occupées qui ont maintenant été libérées. La Russie, cependant, veut empêcher les journalistes et les correspondants étrangers de fournir une couverture factuelle de la guerre et de faire la lumière sur les souffrances humaines causées par son agression militaire contre l'Ukraine. Car la Russie sait, comme nous, que les faits comptent.

Monsieur le Président,

Le Groupe d'Amis se félicite des récentes déclarations de Teresa Ribeiro, Représentante pour la liberté des médias, et notamment de sa déclaration forte du 3 mars, dans laquelle elle a condamné fermement l'attaque militaire de la Russie et souligné que « les journalistes ne devraient en aucun cas être des cibles » et que les États participants devraient adopter toutes les mesures possibles pour protéger les professionnels des médias.

En outre, dans une vidéo du 25 mars adressée aux journalistes travaillant en Ukraine, M^{me} Ribeiro a déclaré : « Les journalistes doivent être considérés comme des civils et ne peuvent donc pas être attaqués ou enlevés. Cela inclut leur matériel. Cela inclut également le devoir de respecter leur indépendance professionnelle. »

Malheureusement, les journalistes en Ukraine ne sont pas à l'abri des attaques de l'armée d'invasion. Au contraire, des rapports indiquent que l'armée russe prend des journalistes pour cible. Il y a eu au moins 148 cas de journalistes pris pour cible au cours du premier mois de l'invasion russe. Comme l'a souligné la Représentante pour la liberté des médias dans sa déclaration du 24 mars, un nombre croissant de rapports font état de cas de disparition et d'enlèvement de journalistes ukrainiens et de prise en otage de leurs proches. Il y a eu l'attaque d'une équipe de Sky News, qui a été filmée. Reporters sans frontières a signalé le cas d'un fixeur de Radio France qui a été enlevé par des soldats russes et qui, pendant neuf jours de captivité, a été battu avec une barre de fer, soumis à des chocs électriques et confronté à un simulacre d'exécution.

Monsieur le Président,

Nous condamnons fermement toutes les attaques contre les journalistes et les professionnels des médias. Nous demandons instamment à la Russie de mettre immédiatement fin à ses attaques contre les médias indépendants et de respecter les droits des journalistes et des professionnels des médias, conformément au droit international des droits humains, au droit international humanitaire et aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE.

Nous soutenons les journalistes et les professionnels des médias qui, au prix de grands risques et sacrifices personnels, continuent de rendre compte des faits et de mettre en lumière les violations des droits humains et les abus commis par la Russie, ainsi que les crimes de guerre. Nous saluons le professionnalisme et la résilience dont ils font preuve pour assurer la libre circulation d'informations indépendantes malgré les circonstances les plus difficiles.

Monsieur le Président, nous demandons à la Russie de mettre fin à sa guerre contre l'Ukraine et de retirer toutes ses troupes sans délai.

Je demande, Monsieur le Président, que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE

Monsieur le Président,

La Géorgie souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne. En outre, permettez-moi d'ajouter les observations suivantes à titre national.

Le Conseil permanent se réunit pour la dixième fois pour traiter de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Au cours de cette période, les Ukrainiens ont courageusement résisté et défendu leur patrie, la liberté et la démocratie.

Alors que les bombardements aveugles et ciblés de civils et de biens civils se poursuivent, nous recevons des rapports faisant état de crimes de guerre horribles perpétrés par les forces d'occupation. Il y a deux jours à peine, nous nous sommes réunis dans cette enceinte pour condamner le massacre de Boutcha. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un cas isolé : des rapports semblables nous parviennent quotidiennement d'Irpin, Borodyanka, Hostomel, Izioum et de nombreuses autres villes et localités ukrainiennes.

La situation est extrêmement alarmante dans la ville assiégée de Marioupol, où 160 000 habitants sont privés de nourriture, d'eau, de médicaments et de services de base depuis des semaines. Les forces russes y ont empêché l'accès humanitaire, en violation du droit international humanitaire. En outre, le conseil municipal de Marioupol a annoncé hier que les crématoriums mobiles russes avaient commencé à détruire les preuves des crimes commis par l'armée russe dans la ville.

Chers collègues,

Selon le Procureur chargé de la justice des mineurs en l'Ukraine, à la date d'hier, 167 enfants avaient été tués et 279 enfants avaient été blessés. Précédemment, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance avait indiqué que deux millions d'enfants avaient été contraints de fuir l'Ukraine et que plus de 2,5 millions d'enfants avaient été déplacés à l'intérieur du pays. Malheureusement, des déplacements d'une telle ampleur auront des conséquences durables pour les générations à venir.

Comme l'ont souligné les participants à la Conférence de l'Alliance contre la traite des personnes cette semaine, les femmes et les enfants qui fuient les horreurs de la guerre sont davantage exposés à la traite et à l'exploitation.

Monsieur le Président,

Les actions de la Russie en Ukraine constituent une violation manifeste de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, y compris ceux du droit international humanitaire. Dans le cadre de tous les mécanismes juridiques internationaux disponibles, nous nous mobilisons aux côtés de la communauté internationale pour que justice soit rendue pour les crimes que la Russie commet.

La Géorgie réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et le Donbass, ainsi qu'aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE

Merci, Monsieur le Président.

L'Islande souscrit à la déclaration de l'Union européenne, mais permettez-moi d'ajouter quelques observations à titre national.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de vous adresser personnellement mes plus sincères condoléances, Monsieur l'Ambassadeur Yevhenii Tsymbaliuk, ainsi qu'au peuple ukrainien, en particulier à ceux qui ont perdu des êtres chers et qui ont gravement souffert de l'invasion et de la guerre horribles provoquées par le Président Poutine, qui entre aujourd'hui dans son quarante-troisième jour. Nous partageons tous votre douleur.

Nous exprimons également notre solidarité envers les nombreux civils russes innocents qui continueront à subir les conséquences des actions de leur président. De jeunes hommes sont sacrifiés.

Depuis le début de cette guerre non provoquée, injustifiée et illégale, les autorités russes affirment être dans leur droit en envahissant un État indépendant et souverain. Dans cette salle, et ailleurs, nous avons observé à maintes reprises la campagne de désinformation malveillante menée par les représentants de la Russie. On nous rappelle constamment le visage cruel d'une guerre qui est systématiquement menée contre des civils et des biens civils. Et cette cruauté destructrice s'aggrave chaque semaine.

N'oublions pas qu'il s'agit d'une guerre de choix. Ce choix a été fait par le Président Poutine en pleine connaissance des contradictions entre son choix d'une part et le droit international et la Charte des Nations Unies d'autre part.

L'agression militaire de la Russie a causé des pertes tragiques en vies humaines, d'immenses souffrances humaines, le déplacement forcé de millions de personnes et des destructions environnementales et culturelles considérables. Elle a mis en péril la sécurité des centrales nucléaires et fragilisé la sécurité et la stabilité de notre région et du monde entier.

Le droit international humanitaire et le droit international des droits humains constituent des engagements et des obligations communs et ils existent pour une raison, à savoir le respect et la protection du caractère sacré de la vie et de la dignité humaines. Et pour ouvrir la voie à un avenir durable où la paix et la stabilité sont des conditions préalables. Où la diplomatie prévaut.

Nous regrettons que la Fédération de Russie ait ignoré de manière flagrante l'ordonnance de la Cour internationale de Justice du 16 mars et continue d'ignorer ses obligations en vertu du droit international. Nous devons continuer d'exhorter la Fédération de Russie à s'abstenir de toute nouvelle menace et agression contre l'Ukraine.

L'Islande est partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et figure parmi les 41 États parties qui ont saisi la Cour de la situation en Ukraine. À ce titre, elle soutient pleinement les efforts du Procureur de la Cour. Elle fait également partie des 45 États participants de l'OSCE qui ont invoqué le Mécanisme de Moscou. Les violations du droit international obligent la communauté internationale à demander des comptes.

La communauté internationale demandera des comptes à la Russie pour les violations de ses engagements et les crimes de guerre.

Je vous prie de joindre ma déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Je vous remercie

La Norvège s'associe à la déclaration de l'Union européenne mais je tiens également à faire quelques observations au nom de mon pays.

Tout d'abord, je voudrais remercier nos collègues polonais pour le professionnalisme avec lequel ils dirigent la Présidence de l'OSCE. Chers collègues, vous avez le soutien total de la Norvège dans tous vos efforts.

Deuxièmement, je tiens également à remercier les autres délégations présentes dans cette salle pour avoir fait toute la lumière sur les événements qui se sont déroulés. Pour avoir contré et dévoilé des mensonges russes odieux et avoir dit la vérité sur les atrocités qui se déroulent en Ukraine. Des atrocités commises par les forces militaires russes.

Monsieur le Président,

L'attaque non provoquée et illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a été et demeure une guerre qu'elle a elle-même choisie. Ce choix a été fait par la Russie en pleine connaissance de sa violation du droit international et de l'impact catastrophique qu'elle aurait certainement sur l'Ukraine.

Lorsque vous faites un choix, notamment de faire la guerre, vous devez être tenu responsable des violations que vous commettez et des décisions cruelles que vous prenez.

Mardi, nous avons commenté les atrocités commises à Boutcha et dans d'autres localités alors qu'elles étaient détenues par les forces russes. Nous craignons de n'avoir vu que le sommet de l'iceberg et pressentons que d'autres histoires horribles finiront par faire surface.

La Russie mène une guerre systématique contre les civils et les biens civils, transformant des villes vivantes et prospères en tas de ruines. La responsabilité des crimes et des destructions incombe aux autorités russes.

Nous demandons que les responsables de toutes les violations du droit international rendent des comptes. Il s'agit notamment des auteurs des violations ainsi que des responsables publics et des chefs militaires responsables de ces violations. Nous demandons instamment à tous les États participants, en particulier à la Russie, d'utiliser les outils dont ils disposent et de coopérer de bonne foi avec les institutions de l'OSCE.

Monsieur le Président,

La situation à Marioupol est désormais au-delà du désastre humanitaire. La ville est presque rasée par les bombardements russes, d'une brutalité sans précédent. Les membres de la population qui vivent encore dans la ville sont privés de nourriture, d'eau, d'électricité, de médicaments et d'autres produits de première nécessité. Leur situation est tout simplement catastrophique. Des personnes meurent. Nous demandons instamment à la Russie d'accorder immédiatement un accès complet, sûr et sans entrave aux acteurs humanitaires et à l'aide humanitaire, ainsi qu'une protection et un passage sûrs permettant aux civils de quitter toutes les zones touchées par le conflit en toute sécurité et volontairement vers une destination de leur choix.

Monsieur le Président,

Hier, nous avons assisté à une réunion organisée par l'Ukraine et la Lituanie, avec pour toile de fond les nombreuses accusations de la Russie selon lesquelles l'Ukraine préparerait des attaques à l'aide d'armes chimiques et biologiques. Ces accusations se sont multipliées récemment, comme l'a montré, par exemple, la séance organisée hier par le Conseil de sécurité des Nations Unies selon la formule Arria.

Les allégations de violations de la Convention sur les armes biologiques sont extrêmement graves et méritent d'être examinées de près. Cependant, la Russie n'a fourni aucune preuve crédible pour étayer ses accusations. Au contraire, elle continue simplement à lancer des affirmations infondées et de simples insinuations.

Je tiens à rappeler que le Haut Représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement a déclaré au Conseil de sécurité que « l'Organisation des Nations Unies n'a connaissance d'aucun programme d'armement biologique en Ukraine ». En outre, comme nous l'avons entendu hier après-midi ici à la Hofburg, l'Ukraine, en coopération avec de nombreux partenaires internationaux, notamment l'OSCE par l'intermédiaire du Coordonnateur des projets en Ukraine, a renforcé ses systèmes de sûreté et de sécurité chimiques et biologiques.

Les accusations de la Russie sont une nouvelle tentative de désinformation et un écran de fumée visant à détourner l'attention de la guerre bestiale qu'elle a lancée.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION PORTUGAISE

Monsieur le Président,

Le Portugal s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Je tiens cependant à ajouter les remarques suivantes au nom de mon pays.

Il est impossible de rester silencieux face aux atrocités commises par la Fédération de Russie contre des civils en Ukraine à la suite de l'agression militaire qu'elle a lancée, avec la participation de la Biélorussie, contre un pays voisin pacifique, souverain et indépendant.

La brutalité des informations et des images barbares provenant de Boutcha, où plus de trois cents civils auraient été exécutés à la suite de l'occupation russe, est effroyable. La poursuite du siège russe et les attaques aveugles contre des civils et des infrastructures civiles à Marioupol, Borodyanka, Kharkiv et dans tant d'autres villes d'Ukraine sont choquantes. Jusqu'à quand la Russie continuera-t-elle de nier ces actes ignobles ?

Depuis l'invasion russe du 24 février, plus de quatre millions d'Ukrainiens ont été contraints de quitter leur pays en tant que réfugiés. Le Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a déjà déclaré à cet égard qu'il est de la plus haute importance et des plus urgents de répondre aux besoins de ces personnes et d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Nous condamnons fermement le ciblage et la destruction par la Fédération de Russie d'hôpitaux, d'installations médicales, d'écoles, de lieux de mémoire et de culte, de maisons, d'abris et d'autres infrastructures civiles. Il est inacceptable que la Russie ait refusé l'accès de l'aide humanitaire et l'ouverture de voies de passage sûres à travers l'Ukraine.

Le Portugal appuie pleinement l'enquête lancée par la Cour pénale internationale ainsi que les travaux en cours de la mission d'experts du Mécanisme de Moscou et de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Les preuves recueillies sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis au cours de la guerre illégale d'agression russe contre l'Ukraine permettront de traduire les auteurs en justice.

La vérité est souvent la première victime de la guerre. Nous réitérons l'appel lancé par la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias pour que la protection des journalistes et de leur travail soit une question de la plus haute priorité. Nous rappelons que le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit humanitaire imposent aux États de respecter et de protéger la liberté d'expression et de traiter les professionnels des médias comme des civils.

En cette heure grave, le Portugal présente ses sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu des proches et des êtres chers à la suite de l'agression russe en cours. Nous réitérons notre profonde solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien. Vous n'êtes pas seuls, et vous ne le serez jamais.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Cela fait exactement huit ans jour pour jour que les révolutionnaires de Maïdan qui avaient pris le pouvoir à Kiev lors du coup d'État armé de février 2014 ont annoncé le début d'une campagne militaire dans le Donbass pour réprimer la dissidence. À l'époque, ils avaient qualifié d'adversaires idéologiques les habitants du sud-est du pays qui n'avaient pas reconnu les résultats du coup d'État et qui avaient défendu la Constitution ukrainienne. Ils les avaient également qualifiés de terroristes avant de lancer une opération « antiterroriste » pour les punir.

Cette opération a été menée par les services de renseignement et les forces armées ukrainiennes ainsi que par des unités paramilitaires de nationalistes ukrainiens et de néonazis. Au cours de ces huit années, ils ont commis un grand nombre de crimes de guerre dans le Donbass, notamment des bombardements aveugles de zones d'habitation, également avec des armes interdites par le droit international, ainsi que des emprisonnements illégaux, des actes de torture et des exécutions extrajudiciaires de civils. De nombreuses atrocités ont été consignées par des organisations internationales de défense des droits de l'homme.

Des membres du bataillon néonazi Azov qui, comme beaucoup d'autres formations de ce type, a été intégré par les autorités dans le système des organismes gouvernementaux et qui est devenu un détachement spécial distinct au sein de l'unité militaire 3057 du Commandement opérationnel-territorial oriental de la Garde nationale ukrainienne, ont participé à ces crimes. Aujourd'hui, les restes du bataillon Azov se trouvent encore à Marioupol, où ils se cachent derrière des civils utilisés comme boucliers humains.

Nous constatons que le problème du néonazisme militarisé en Ukraine continue d'être systématiquement passé sous silence en Occident. Les dirigeants occidentaux préfèrent ne pas entendre les voix rationnelles qui ont quelque chose à dire sur la nature du bataillon Azov. Nous rappelons la lettre conjointe de 40 membres du Congrès américain qui, en octobre 2019, ont lancé un appel au Département d'État des États-Unis d'Amérique demandant que le bataillon Azov soit ajouté à la liste des organisations terroristes. Cependant, les autorités américaines ont préféré envoyer des armes en Ukraine qui ont fini dans les mains de ces

néonazis, et mener des activités d'entraînement au combat avec eux, directement et indirectement.

Les problèmes du néonazisme ukrainien ont également été mis en évidence par les membres de la Commission permanente des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat français qui se sont rendus en Ukraine à la fin mai 2021. À l'époque, ils ont constaté que des souvenirs et des ouvrages nazis étaient en vente libre dans le centre de Kiev, et que des partis et mouvements néonazis tels qu'Azov recrutaient de nouveaux partisans parmi les jeunes et organisaient des cours de formation militaire. Mais les dirigeants de la France, qui assure actuellement la présidence du Conseil de l'Union européenne, n'ont pas vu le problème. Personne ne l'a vu non plus au Royaume-Uni où, selon la Ministre de l'intérieur Priti Patel, les néonazis ukrainiens sont très bien accueillis, ainsi que dans un certain nombre d'autres pays où les partisans des idées de l'extrême droite ukrainienne se sentent tout à fait chez eux. N'ont-ils rien vu ou n'ont-ils pas voulu voir ?

Le 1^{er} avril, dans un entretien accordé à Fox News, Volodymyr Zelensky, interrogé par le présentateur Bret Baier sur les atrocités commises par le bataillon nationaliste Azov contre la population civile, a répondu : « Ils sont ce qu'ils sont. »

À cet égard, il est frappant de constater à quel point les pays occidentaux persistent à renforcer militairement l'Ukraine dans ces conditions. Le Secrétaire général de l'OTAN a suggéré de se préparer à une « guerre prolongée », tandis que Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a déclaré le 6 avril que le plus important n'était pas une fin rapide des hostilités en Ukraine, mais leur issue. En fait, le diplomate en chef de l'UE a déjà admis que l'Ukraine n'est qu'un instrument de confrontation avec la Russie. Ce ne sont pas les intérêts des Ukrainiens qui sont en jeu.

Selon le Ministère russe de la défense, des armes de haute précision sont utilisées dans le cadre de l'opération spéciale contre les installations utilisées pour fournir un appui militaire aux néonazis ukrainiens. La population civile et les infrastructures ne sont pas des cibles. Nous soulignons que, dans ce contexte, Kiev et un certain nombre de capitales occidentales ont recours à des mensonges monstrueux pour discréditer les actions de l'armée russe. À titre d'exemple, on peut citer la provocation cynique des néonazis ukrainiens qui ont causé la mort de civils à Boutcha, provocation qui a été menée avec le plein appui du régime de Kiev. Il s'agit d'une preuve supplémentaire d'un génocide contre son propre peuple. Nous disposons d'informations fiables selon lesquelles des provocations similaires se préparent dans les villes de Konotop et Trostyanets dans la région de Sumy, ainsi qu'à Borodyanka et Katyuzhanka dans la région de Kiev.

Selon le Ministère russe de la défense, des nationalistes ukrainiens ont déjà mené une action de ce type dans le village de Derhachi, dans la région de Kharkiv : ils ont d'abord bombardé cette localité, puis filmé les bâtiments détruits, prétendu qu'il y avait eu « de nombreux morts » et transmis leur matériel vidéo aux médias occidentaux. Des représentants d'agences de presse occidentales ont pris part à cette action, qui était supervisée par des militaires du 72^e centre d'information et d'opérations psychologiques des forces armées ukrainiennes. Les participants civils à la mise en scène du tournage ont reçu chacun 25 dollars américains en espèces.

Nous tenons à vous avertir que la Fédération de Russie dispose d'un ensemble d'éléments de preuve sur les crimes terribles les plus récents préparés par le régime de Kiev à l'instigation de ses mentors étrangers et avec leur pleine approbation. De toute évidence, en vue de perpétrer ces crimes, le Gouvernement ukrainien a autorisé les membres de la prétendue défense territoriale à utiliser des systèmes d'artillerie et de missiles. Cependant, un scénario tel que celui que nous avons connu à Boutcha avec des accusations infondées contre les forces armées russes ne fonctionnera pas. En outre, nous tenons à vous informer que la Commission d'enquête de la Fédération de Russie procède déjà à un examen juridique de la diffusion d'informations délibérément fausses sur l'utilisation des forces armées russes, notamment en ce qui concerne les événements survenus dans la ville de Boutcha, dans la région de Kiev.

Le régime de Kiev n'a pas cessé également d'essayer de calomnier les forces armées russes par d'autres moyens. Par exemple, le 5 avril, dans le cadre des préparatifs de son retrait de la ville de Rubizhne, située sur le territoire de la République populaire de Louhansk (RPL) occupé par les forces armées ukrainiennes, l'armée ukrainienne a fait exploser un réservoir chimique dans l'atelier n° 1 de l'usine de Zarya. Selon les informations disponibles, l'explosion a été délibérément programmée pour tenir compte de la direction du vent vers la localité de Kudryashivka, qui est contrôlée par les forces de la RPL. Nous vous rappelons qu'à la mi-mars, le Ministère russe de la défense a averti que les nationalistes préparaient des provocations à l'aide de produits chimiques toxiques et qu'ils accuseraient les militaires russes. Sans surprise, le chef de l'administration de Louhansk contrôlée par le gouvernement ukrainien, Serhii Haidai, s'est empressé de lancer de fausses accusations selon lesquelles l'explosion était le résultat d'une frappe russe. Nous tenons à vous informer que, sur instruction du président de la Commission d'enquête de Russie, les circonstances de l'explosion impliquant un réservoir chimique sont en cours d'établissement.

En outre, il existe des informations fiables sur les préparatifs du régime de Kiev visant à une provocation majeure sur le territoire de l'Association de production « Chimprom » dans la ville de Pervomaiskyi, dans la région de Kharkiv. Les formations ukrainiennes y ont miné une installation de stockage de chlore contenant 120 tonnes de ce produit chimique. Le plan consiste à faire exploser cette installation de stockage et à accuser la Russie d'avoir provoqué une catastrophe chimique ayant entraîné la mort de résidents locaux.

Dans ce contexte, il a été établi avec certitude que les formations armées ukrainiennes soumettent les militaires russes capturés à des tortures, des violences et des humiliations. Ils imitent en cela les actes inhumains commis par les escadrons de la mort nazis pendant la Grande Guerre patriotique. Qui plus est, ils diffusent activement ces vidéos sur Internet et dans les médias. Or ces incidents scandaleux passent inaperçus aux yeux des dirigeants de l'OSCE. Pourquoi la Présidence polonaise garde-t-elle le silence sur cette question ?

Les pays occidentaux sont non seulement conscients des violations flagrantes du droit international humanitaire commises par le Gouvernement ukrainien, mais ils cherchent également à aider leurs auteurs à se soustraire à leurs responsabilités. Nous demandons que des représentants du Comité international de la Croix-Rouge aient immédiatement accès aux militaires russes capturés afin d'établir les conditions de leur détention et de procéder à des examens médicaux approfondis.

La situation humanitaire en Ukraine reste difficile en raison des actions du régime de Kiev. Le Gouvernement ukrainien refuse toujours d'accepter des couloirs humanitaires visant à acheminer des civils vers la Fédération de Russie, malgré plus de 2 738 000 demandes de résidents ukrainiens qui ont exprimé ce souhait. Néanmoins, plus de 620 000 personnes au total, dont plus de 122 000 enfants, ont été évacuées vers la Russie depuis le début de l'opération militaire spéciale. Parmi les personnes évacuées figurent 9 274 citoyens de 45 pays étrangers. Depuis le 2 mars, la Fédération de Russie a livré plus de 8 500 tonnes de fret humanitaire à l'Ukraine et mené au moins 757 actions humanitaires.

L'opération militaire spéciale russe en cours en Ukraine vise non seulement à mettre fin au conflit prolongé dans le Donbass, que l'OSCE n'est pas parvenue à régler politiquement, mais aussi à faire en sorte que les néonazis ukrainiens ne puissent pas influencer les processus de prise de décisions dans le pays. Les principaux objectifs de l'opération spéciale, démilitarisation et dénazification de l'Ukraine, seront atteints. La Russie continuera de faire tout son possible pour sauver des vies civiles.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

Merci de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1367

7 April 2022

Annex 14

FRENCH

Original: ENGLISH

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Merci, Monsieur le Président.

Ce matin, l'Ambassadeur, M. Loukachévitch, a lancé des affirmations incroyables selon lesquelles a) l'Ukraine s'attaque à elle-même, et b) les photos terribles de corps et d'atrocités que nous avons tous vus sont fabriquées pour encourager la russophobie.

Plus tôt dans la journée, j'ai cité un certain nombre d'exemples de mensonges que nous avons entendus de la part de la délégation russe ces derniers mois. Aujourd'hui, nous en avons entendu plusieurs autres, qui figureront également dans les archives de l'OSCE pour les générations futures. Parmi tous les problèmes que la Russie s'est créés, la crédibilité est indéniablement l'un des plus importants.

Le même problème s'applique à la commission d'enquête russe, qui n'a absolument aucune crédibilité. Mais tandis que la guerre se poursuit et que les atrocités commises par les Russes sont mises au jour, la Cour pénale internationale s'emploie à recueillir des preuves, à la suite de la saisine la plus importante de son histoire.

Merci, Monsieur le Président.

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Aujourd'hui, nous avons de nouveau entendu des déclarations remarquables du représentant de la Fédération de Russie. Et j'ai soigneusement noté les noms des lieux qu'il a mentionnés. Le représentant a fait référence à plusieurs reprises à des faits allégués et a annoncé des éléments de preuve. Je ne m'étendrai pas sur la nature de son exposé, mais je tiens à dire quelques mots sur la définition déformée du terme « vérité » que la Russie a de nouveau présentée aujourd'hui dans cette enceinte.

Les informations et les images qui nous sont parvenues ces derniers jours d'Ukraine, notamment de Boutcha, d'Irpin et d'autres villes, témoignent des violences inimaginables commises contre la population civile ukrainienne. Ces atrocités dépassent l'entendement et nous permettent d'entrevoir l'abîme dans lequel leurs auteurs, sur le terrain et derrière leurs bureaux, ont manifestement perdu toute dernière trace d'humanité et d'empathie.

Cette campagne brutale des forces armées russes est sous-tendue par une idéologie misanthropique totalement déconnectée de la réalité. Nous avons encore entendu ces propos aujourd'hui de la part du représentant de la Fédération de Russie, qui essaie d'utiliser le récit innommable et absurde de la « dénazification » pour justifier ces actes odieux et atroces.

Ce récit est non seulement scandaleux mais il bafoue la mémoire de toutes les victimes du national-socialisme. Les tentatives de la délégation russe de nier ces actes et de les imputer à la victime, l'Ukraine, sont cyniques et méprisables. Il s'agit d'un tissu transparent de mensonges dont la brutalité et le caractère répugnant sont difficilement surpassables.

Une analyse de l'imagerie satellitaire enregistrée entre le 10 et le 18 mars 2022 a été effectuée. Les images satellite montrent que les victimes de la rue Yablunska à Boutcha – des images que nous avons tous vues – gisaient déjà là depuis au moins le 10 mars. Des preuves crédibles montrent que les forces militaires et de sécurité russes ont été déployées dans la région du 7 au 30 mars inclus. Elles ont également participé à l'interrogatoire de prisonniers qui ont ensuite été exécutés. Il existe des appels téléphoniques enregistrés entre des membres des forces armées russes dans lesquels ils discutent de ces atrocités. Les assassinats ciblés

perpétrés par des unités des forces militaires et de sécurité russes sont donc la preuve que le gouvernement russe a au moins toléré des violations des droits de l'homme et des crimes de guerre pour atteindre ses objectifs.

Les déclarations de la partie russe dans lesquelles elle affirme que ces scènes ont été fabriquées ou qu'elle n'est pas responsable des meurtres ne sont pas tenables. Le tissu de mensonges que la Russie a encore présenté aujourd'hui avec perfidie ne tient pas. La vérité éclatera toujours au grand jour. Et je suis convaincu que la délégation russe le sait très bien.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de ce jour



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,

Puisque le représentant russe a mentionné l'Allemagne, je tiens à exercer mon droit de réponse.

En Allemagne et dans toute l'Europe, la détresse des Ukrainiens a déclenché un immense élan de compassion et de solidarité qui a inclus également de nombreux Russes et Allemands d'origine russe vivant en Allemagne. Ces personnes ne veulent pas soutenir la politique belliqueuse du Kremlin et savent très bien faire la distinction entre le gouvernement russe et la population russe. La plupart des Allemands en sont conscients.

Mais certains ont formulé des critiques aveugles. Certains concitoyens, par consternation ou compassion, n'ont pas pu mobiliser les capacités de discernement nécessaires pour faire la part des choses. Dans ces cas particuliers, les personnes concernées ont souvent par la suite reconsidéré et inversé la position hostile qu'elles avaient initialement exprimée dans le feu de l'action. C'est une bonne chose. Il est en effet absolument inacceptable que des personnes originaires de Russie soient insultées, maltraitées ou physiquement agressées dans notre pays.

D'ailleurs, la désinformation sur des agressions présumées contre des concitoyens d'origine russe ne convainc pas la population allemande. Par exemple, la vidéo diffusée le 20 mars dans laquelle une femme rapporte que des réfugiés ukrainiens ont agressé un adolescent russe de 16 ans à Euskirchen ne repose pas sur des faits. La police de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et le Ministère fédéral de l'intérieur et du territoire se sont empressés de prendre connaissance des faits, de les examiner et de préciser publiquement qu'aucun incident de ce genre ne s'était produit.

Le fait est que le Président Poutine est responsable de la guerre en Ukraine. Poutine a instigué et ordonné la guerre et la mène avec une brutalité inhumaine. Le Gouvernement russe n'a pas le droit de le dire. Il fuit tout débat ouvert avec sa propre population. Il persécute les Russes dissidents qui manifestent contre la guerre ou qui l'appellent simplement comme elle est : une guerre.

Le Président Poutine déclare que l'Occident est un ennemi et que ceux qui prônent de bonnes relations et la paix en Europe sont des « traîtres nationaux ». C'est cet imaginaire hostile développé par le président russe qui a plongé l'Europe dans la guerre. Ce n'est pas la logique de l'Allemagne ou des Allemands, et ce n'est pas la logique des Allemands d'origine russe ou des Russes vivant en Allemagne.

Je vous remercie. Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1367

7 April 2022

Annex 17

FRENCH

Original: ENGLISH

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Merci, Monsieur le Président.

Mon pays ayant été mentionné par le représentant de la Fédération de Russie, je tiens à exercer mon droit de réponse.

Premièrement, rien ne m'oblige à démentir les allégations contre la Lettonie, car tout le monde voit maintenant à quel point elles ont toujours été sans fondement. D'ailleurs je ne réfuterai plus aucune allégation contre la Lettonie pendant très longtemps.

Lorsque le dernier criminel de guerre russe aura été condamné, nous pourrons à nouveau entamer des discussions avec la Russie au sujet des droits de l'homme dans d'autres pays.

Deuxièmement, la langue russe n'est pas la propriété de la Russie.

Tout le monde ne parle pas forcément le russe non plus.

Troisièmement, pendant que nous arrêtons la propagande et la désinformation russes, la Russie arrête les battements de cœur des Ukrainiens, y compris ceux des journalistes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration en droit de réponse au journal de ce jour.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE

Monsieur le Président,

Le 3 avril, la Serbie a organisé une élection présidentielle ordinaire, des élections législatives anticipées et des élections locales à Belgrade et pour 13 autres collectivités locales. Plus de 6,5 millions de citoyens ont le droit de voter à l'élection présidentielle et aux élections législatives anticipées.

Pour la première fois, les Serbes du Kosovo ont été privés de leur droit de vote aux élections dans leurs communautés locales. Nous saluons les efforts déployés par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne pour que la Mission de l'OSCE au Kosovo puisse procéder à la collecte des votes conformément à la pratique établie de longue date. Malheureusement, Priština a rejeté toutes ces propositions. Ne pouvant pas exercer leurs droits dans leur lieu de résidence, un certain nombre de Serbes du Kosovo ont voté dans quatre municipalités de Serbie centrale, à savoir Bujanovac, Raška, Kuršumljija et Tutin. Cependant, tous les Serbes du Kosovo, en particulier les personnes âgées et vulnérables, n'ont pas été en mesure de le faire.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de rappeler que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies a confié à la présence civile internationale au Kosovo-Metohija la tâche d'« [o]rganiser et superviser la mise en place d'institutions provisoires pour une auto-administration autonome et démocratique en attendant un règlement politique, notamment la tenue d'élections » (point 11.C).

Dans sa Décision n° 305 du 1^{er} juillet 1999, le Conseil permanent de l'OSCE a établi que la Mission de l'OSCE au Kosovo devait assumer le rôle de chef de file pour les questions concernant le renforcement des institutions et de la démocratie et les droits de l'homme. La décision définit précisément le champ d'action de la Mission de l'OSCE au Kosovo et indique que la Mission doit concentrer son travail, entre autres, sur « l'organisation et la supervision d'élections » (point 3).

Monsieur le Président,

Permettez-moi également de citer la déclaration commune du 23 mars 2022 des gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Royaume-Uni : « Tandis que nous apprécions la disponibilité dont la Serbie a fait preuve pour trouver une solution, c'est avec une grande déception que nous prenons note de la décision du gouvernement du Kosovo de rejeter une proposition constructive présentée par le Quint. Par cette décision, le gouvernement du Kosovo n'a pas démontré son attachement au principe de la protection des droits civils et politiques de tous ses citoyens, y compris des membres de groupes minoritaires. Une telle attitude du gouvernement du Kosovo n'est pas compatible avec nos valeurs et nos principes et ne peut que contrarier ses aspirations européennes ».

De même, le porte-parole de la Commission européenne, Peter Stano, a déclaré que « [l]'UE a joué le rôle de facilitateur. ... Nous avons essayé de trouver des solutions pratiques en utilisant les analogies qui ont été appliquées lors des élections précédentes ». Il a ajouté que « [t]out en reconnaissant que la Serbie s'est montrée ouverte à la recherche d'une solution, nous regrettons que le consensus entre les parties n'ait finalement pas été atteint après la décision du Kosovo de rejeter la proposition constructive de Quint. »

Ces déclarations, qui sont les bienvenues, sont néanmoins insuffisantes. La décision de ne pas autoriser le scrutin est un autre acte unilatéral de Priština. Elle est une conséquence de l'acte de sécession entrepris en 2008 avec l'aval de plusieurs pays. Cette dernière mesure, qui consiste à interdire le scrutin, est une nouvelle preuve que les décisions unilatérales de Priština semblent acceptables alors que, dans le même temps, la participation de la Serbie au dialogue n'est pas reconnue à sa juste valeur.

Par conséquent, nous demandons à tous ceux qui sont attachés à la sécurité et à la stabilité dans cette partie de l'Europe de réagir fermement aux velléités destructrices de Priština et de mettre fin à la pratique consistant à créer des tensions et à exacerber les divisions entre les communautés. Nous avons réaffirmé au Conseil permanent tenu le 20 janvier 2022 qu'il est grand temps d'adopter des mesures ciblées appropriées visant les parties prenantes de Priština qui aggravent les divisions, renforcent la méfiance entre les communautés et érodent la stabilité. C'est le seul moyen d'inverser la dégradation de la stabilité régionale et de mettre fin à l'arbitraire et à l'imprévisibilité de Priština.

Certes, les dernières décisions de la capitale kosovare ont violé les droits fondamentaux des Serbes du Kosovo mais Belgrade, qui est un partenaire responsable et fiable, n'a pris aucune contre-mesure, cherchant à préserver la paix et la sécurité dans la région. Nous continuons de demander instamment à Priština de s'engager concrètement dans le dialogue facilité par l'UE et de mettre en œuvre les obligations découlant de l'accord de Bruxelles de 2013. Une solution mutuellement acceptable et donc durable ne peut être obtenue que par le dialogue et le compromis et non par le fait accompli.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE

Merci, Monsieur le Président.

L'Albanie attache une grande importance au droit de vote des minorités, dans le respect de l'esprit et de la lettre des normes et pratiques internationales. Nous saluons et soutenons le dialogue entre le Kosovo et la Serbie ainsi que les mesures concrètes prises en vue de la normalisation des relations entre les deux pays.

Nous estimons toutefois qu'il appartient à la République du Kosovo de décider de la manière dont les élections d'un autre pays sont gérées sur son propre territoire. Nous respectons et soutenons l'état de droit au Kosovo, de même que nous respectons et soutenons le droit légitime du Kosovo à exercer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire du pays.

Nous nous félicitons des mesures prises par les institutions du Kosovo en vue de faciliter le vote des Serbes du Kosovo ayant une double nationalité lors des élections du 3 avril 2022 en Serbie. La police du Kosovo a déployé une large présence le long des routes pour veiller à ce que les électeurs puissent se rendre en Serbie sans heurts, comme l'a signalé la Mission de l'OSCE au Kosovo. Elle a également déployé du personnel supplémentaire aux points de passage frontaliers afin d'accélérer les procédures de passage.

Nous apprécions l'attention accordée à cette question par les alliés et partenaires internationaux du Kosovo. Une approche de principe et d'égalité envers les six pays des Balkans occidentaux est essentielle à la préservation de la paix et de la stabilité et à la promotion des processus d'intégration euro-atlantique.

Monsieur le Président,

C'est avec une attention et une préoccupation particulières que nous avons suivi la suppression systématique des adresses des Albanais de Medvegja, Bujanoc et Preshevo des registres de la Serbie depuis 2011. On estime que plus de 6 000 électeurs albanais ont été privés de leur droit de vote en raison de cette politique discriminatoire. En juin 2021, le Comité Helsinki pour les droits humains en Serbie l'a qualifiée de « forme de nettoyage ethnique par des moyens administratifs ».

Nous notons que la Rapporteuse du Parlement européen pour le Kosovo, Viola von Cramon, a demandé que cette question soit incluse dans le rapport préliminaire de la Mission d'observation électorale, ainsi que dans la déclaration du Parlement européen.

En outre, selon de nombreux rapports, beaucoup d'Albanais de la vallée de Preshevo vivant actuellement hors de Serbie ont dû attendre pendant des heures à la frontière et n'ont donc pas pu voter. Nous demandons au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et au Haut-Commissaire pour les minorités nationales de continuer à suivre de près ces questions.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance. Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1367

7 April 2022

Annex 20

FRENCH

Original: GERMAN

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Pendant des mois, à l'approche des élections du 3 avril en Serbie, l'Allemagne et ses partenaires ont mené des consultations intensives avec les gouvernements du Kosovo et de la Serbie afin de trouver une solution pragmatique qui aurait permis aux électeurs du Kosovo d'exercer leur droit de vote lors des élections.

Il est clair qu'il appartient au Gouvernement du Kosovo de décider de fournir ou non un soutien lié au processus de vote dans les élections d'un autre pays. Nous avons noté avec déception que le Gouvernement s'est prononcé contre un compromis concernant la conduite des élections pour les électeurs au Kosovo par l'OSCE. L'Allemagne, tout comme la France, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, a également exprimé publiquement son point de vue sur cette question.

Les électeurs vivant au Kosovo ont pu voter dans les bureaux de vote installés à leur intention dans les municipalités de Tutin, Raška, Kuršumlija et Bujanovac, dans le sud de la Serbie. Quelque 15 000 électeurs ont franchi la frontière, la plupart en bus, sans heurts. Nous saluons les efforts réalisés par les deux parties pour se conformer aux dispositions prises en vue du bon déroulement du trafic frontalier, et nous remercions l'OSCE pour sa volonté d'apporter son aide sur cette question.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Monsieur le Président,

La France félicite la mission d'observation électorale du BIDDH pour son professionnalisme et son indépendance dans le respect de sa méthodologie à l'occasion des élections présidentielles et législatives anticipées serbes du 3 avril 2022. Au regard de son rapport intermédiaire et de ses conclusions préliminaires, nous saluons le large respect des libertés fondamentales au cours de ces élections qui ont notamment conduit à davantage de pluralisme dans la composition du parlement mais notons avec regret qu'un certain nombre de lacunes, liées notamment au pluralisme des médias et au financement des campagnes, auraient entraîné des conditions inégales pour les candidats.

Au cours des derniers mois, la France, avec ses partenaires du Quint, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis, s'est fortement engagée auprès des gouvernements du Kosovo et de la Serbie pour trouver une solution pragmatique permettant à ceux des citoyens Kosovars qui en ont le droit, d'exercer leur droit de participer aux élections serbes du 3 avril 2022.

Si nous reconnaissons que la décision d'autoriser ou non la facilitation du vote pour des élections organisées par un autre pays est une prérogative souveraine, la France regrette la décision du gouvernement du Kosovo de rejeter la proposition de compromis présentée par le RSUE. La France salue néanmoins la facilitation par les autorités kosovares du passage à la frontière des électeurs Serbes du Kosovo.

Nous appelons Belgrade et Pristina à poursuivre de façon constructive et dans un esprit de compromis leurs discussions en vue d'une résolution globale de leur différend, sur la base des accords déjà conclus dans le cadre de la facilitation européenne. Il est important d'éviter toute action unilatérale susceptible de fragiliser le dialogue entre les deux pays et de veiller au respect des droits des personnes appartenant à des minorités.

Les prochaines semaines seront un moment de vérité pour le Dialogue, il appartient aux deux parties de faire preuve d'engagement et de volonté politique pour progresser vers un accord global.

Je vous remercie de joindre cette déclaration au journal du jour.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 4 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation française, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

L'UE remercie la Présidence polonaise et les présidents du Comité de sécurité, du Comité économique et environnemental et du Comité sur la dimension humaine pour les informations actualisées qu'ils ont fournies. Nous saluons votre approche inclusive et consultative et nous réjouissons de la reprise des travaux des comités. Mais permettez-nous de rappeler que l'on ne peut poursuivre nos activités comme si de rien n'était. Face à la guerre d'agression préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale de la Russie contre l'Ukraine et son peuple, le travail important de l'OSCE devrait se poursuivre, mais il devrait se recentrer, en priorité, sur le traitement et l'atténuation des répercussions dévastatrices de cette guerre dans les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE.

Dans cette perspective, nous soutenons l'intention du Président du Comité de sécurité de reprendre les travaux et d'adapter le plan de travail à l'évolution de la situation consternante, notamment d'axer la prochaine réunion du Comité sur la protection et la résilience des infrastructures essentielles.

Nous soutenons également la décision d'adapter le plan de travail et d'examiner la dégradation de l'environnement et les dommages causés aux infrastructures par l'agression continue de la Russie contre l'Ukraine à la prochaine réunion du Comité économique et environnemental.

De même, nous nous félicitons de l'accent mis sur les répercussions de cette guerre sur les enfants et les jeunes à la prochaine réunion du Comité de la dimension humaine.

En conclusion, l'UE exprime son plein soutien à la Présidence polonaise et aux présidents des trois comités ainsi qu'à leurs équipes, et les remercie de leur rôle moteur. Nous aurons à cœur de soutenir et de contribuer activement aux travaux des comités au cours de la période à venir.



1367^e séance plénière

Journal n° 1367 du CP, point 4 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Je tiens à souligner d'emblée que, quels que soient les processus politiques ou autres qui se déroulent dans l'espace de l'OSCE, il est de la responsabilité de toute présidence, et la Pologne ne fait pas exception ici, de faire en sorte que le travail opérationnel de notre Organisation soit mené dans les trois dimensions, c'est-à-dire dans tous les domaines dans lesquels la Présidence et le Secrétariat sont tous deux mandatés pour mener une activité.

Au mois de février de cette année, la décision arbitraire prise par la Présidence polonaise a complètement paralysé les travaux effectués dans les principaux domaines de l'OSCE que sont les aspects non militaires de la sécurité ainsi que les dimensions économique, environnementale et humaine. Même si la décision du Conseil ministériel de Porto de 2002, que nous connaissons tous et que nous continuerons d'examiner d'une manière ou d'une autre, énonce que la Présidence est tenue de consulter les États participants sur la mise en place d'un processus de travail.

D'après ce que nous comprenons, il a été décidé, sans aucune consultation, à nouveau par une décision arbitraire de la Présidence et manifestement en accord avec les chefs des comités concernées, de consacrer les activités ultérieures de l'OSCE après les vacances de Pâques exclusivement à un seul sujet (l'Ukraine) et de l'étendre à toutes les structures de notre Organisation sans exception au détriment de dizaines d'États qui font partie intégrante de l'OSCE et qui, j'en suis convaincu, sont également intéressés par l'examen de nombreux autres thèmes qui s'inscrivent dans les trois dimensions. Il ne faut pas croire que le sujet de l'Ukraine occulte complètement les processus politiques et autres qui se déroulent actuellement dans l'Union européenne, aux États-Unis d'Amérique, au Canada et ailleurs. Il ne faut pas essayer d'utiliser ce qui se passe en Ukraine comme un bouclier contre la critique de ces processus. Nous nous opposons catégoriquement à cette approche. Nous ne pensons pas que cela renforcera notre Organisation, qui souffre déjà d'un parti pris politique. Nous verrons où nous mènerons ces événements d'ici la fin de cette année.

Monsieur le Président,

Vous avez très grossièrement déformé la nature des consultations que vous tenez avec la partie russe, lesquelles se déroulent dans un format complètement différent de celui qui a cours avec d'autres États participants. Conformément aux Règles de procédure de l'OSCE et à la décision de Porto de 2002, la Présidence mène des consultations avec les États participants de la manière la plus transparente possible et non sur une base individuelle. Cela a été le cas tout au long des années de la CSCE, et une telle disposition est inscrite dans les Règles de procédure de l'OSCE. C'est ainsi que l'Organisation a travaillé au cours des dernières décennies, et vous n'avez pas le droit, en tant que Président du Conseil permanent et représentant de la Présidence, de changer le modus operandi de notre action collective. Je vous rappelle une fois de plus que votre mandat a été défini dans une décision ministérielle en 2002. Je vous le relirai. Je suis prêt à discuter de cette question aussi longtemps que nécessaire, parce que ce sont les États participants, et non la Présidence, qui ont le dernier mot. Encore une fois, je vous rappelle le contenu de la décision de Porto de 2002 :

« Afin de garantir que ses actions ne soient pas incompatibles avec les positions convenues par tous les États participants et qu'il soit tenu compte de toute la gamme des opinions des États participants. »

En d'autres termes, les positions adoptées d'un commun accord par les États participants, ainsi que les décisions prises lors des réunions ministérielles et des sommets, constituent la base des travaux de la Présidence. Il s'agit d'un axiome qui est fondamental pour les activités de notre Organisation. Vous n'avez pas le pouvoir de décider de restructurer le programme de cette année, d'autant que les consultations qui ont eu lieu avec les chefs des comités en février, voire en janvier, en plus des négociations menées par le Président en exercice, le Ministre polonais des affaires étrangères, à Moscou en février de cette année, ont esquissé un programme complètement différent. Ce programme est présenté dans le calendrier de la Présidence de la Conférence.

Nous insistons sur le fait que vos actions doivent être cohérentes avec les décisions collectives. Aucune décision du Conseil ministériel ou du Conseil permanent n'a été adoptée concernant la restructuration des activités de l'Organisation en réponse aux « événements en Ukraine ». L'arbitraire de la Présidence n'a pas sa place dans notre Organisation. Je vous le dis, avec un sens aigu des responsabilités, en présence des responsables des comités avec lesquels nous avons personnellement tenu plus d'une série de discussions pour élaborer un programme de travail pour cette année, en tout cas pour les mois à venir. Vos décisions n'ont pas leur place dans ce programme. Vous ne pouvez pas modifier l'ordre du jour des comités vous-même parce que ces comités rendent compte au Conseil permanent. Le Conseil permanent n'a adopté aucune décision concernant la restructuration du travail du comité, et c'est là aussi un axiome qui découle des décisions des organes collectifs, et non de la Présidence.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.